

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 25 octobre 2022, et au terme de la séance du 6 décembre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la spécialité de :

GÉRIATRIE

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	GOUNON	Merlino Ulrich Paterne
2	KIALA KIMBANGU	Takicha
3	KUAKONGO MANGOVO	Gabriel
4	NSABIYUMVA	Emmanuel
5	YOUMBI KAMDEM	Geofred Laurent

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 11 décembre 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie



Fatiha NEHAL